Image not found or type unknown

Succession Héritage Donation

Par **bensalem farah**, le **27/07/2017** à **18:15**

Bonjour, j'aurai aimé avoir vos conseils sur une affaire de succession. Mon père est décédé et de son vivant il a signé une donation entre époux. Nous n'avons été avisés de cet acte notarié qu'après le décès de mon père.Cette donation reste il me semble irrévocable bien qu'il existe certains cas pour rendre une donation caduc.De plus, une promesse de vente a été signé par mon père et son épouse. La vente n'a pu aboutir le décès de mon père étant survenu avant. Je reste héritière avec mes frères et soeurs et nous souhaitons nous opposer à la vente. Mon père avait une fille dont il n'a appris l'existence que peu de temps avant sa mort. Son sang a été prélevé sur les conseils juridiques de l'hôpital et conservé en sureté dans un laboratoire afin d'avérer ou non le test de paternité. Je voudrai savoir que se passe t-il si nous prenons la décision de ne pas signer la vente?
Merci par avance.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés